

Michel Letellier

## L'ŒUF le plus gros du monde ?!

C'est fin août dernier qu'une poule pormortaise a pondu un œuf d'une taille extraordinaire : un peu plus de 200 grammes contre les 50 / 60 grammes habituels !!!  
Ivan et son grand-père ont enquêté pour en savoir plus.

p.4

2011



### > Vœux du conseil municipal

Les traditionnels vœux du conseil municipal auront lieu le **samedi 8 janvier 2011, à 18 h** dans la Maison de Village

SOMMAIRE

Passage à la télévision numérique **P** 2-3  
Édito **P** 4  
Comité des fêtes : Loto **P** 4  
ASSPM : Sortie avec l'association Trisomie 21 **P** 4  
Une poule pormortaise championne du monde ! **P** 5  
Actus de l'Amicale **P** 6  
Gazouillis : La pie bavarde **P** 7  
Où irons-nous dimanche ? Giverny **P** 8-9  
Semaine du Goût à Port-Mort **P** 10-11  
Bien vieillir - Ateliers du Conseil Général **P** 12  
La BD de CIRET : GYMKHANA **P** 12  
Compte-rendus des conseils municipaux **P** 13-17  
Recensement 2011 **P** 15  
Jeux & Solutions **P** 18-19  
À votre service **P** 20

Passage à la  
télévision numérique :  
C'est pour le 1<sup>er</sup> février 2011



p.2-3

Recensement 2011  
À partir du 20 janvier



2011  
2012  
2013  
2014

p.15

# Passage à la télévision numérique, c'est pour le 1<sup>er</sup> février 2011



Le passage à la télévision tout numérique, c'est l'arrêt de la diffusion des six chaînes analogiques (TF1, France 2, France 3, Canal + en clair, France 5/Arte et M6) et son remplacement définitif par la Télévision Numérique Terrestre (T.N.T.).

## Les étapes

**Jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2011**, allumage progressif des nouveaux émetteurs TNT pour compléter et améliorer la couverture TNT.

**Attention l'allumage simultané des émetteurs analogiques et numériques pourra créer durant cette période des interférences néfastes à une bonne réception de l'un ou l'autre format.** La bonne efficacité sera jugeable à partir du 2 février 2011.

**Dans la nuit du 31 janvier au 1<sup>er</sup> février, tous les émetteurs analogiques et numériques seront éteints.** La réception de la télévision par antenne râteau sera temporairement interrompue.

**Le 1<sup>er</sup> février (date théorique, la date exacte sera communiquée ultérieurement par le CSA)** seuls les émetteurs numériques seront progressivement rallumés et certaines chaînes changeront de canal.

## Soyez vigilants

Dans le cadre du passage au tout numérique de votre région, soyez vigilants et adoptez les bons réflexes pour avoir une réception TV adaptée à vos besoins, évitez tout achat inutile ou à un prix excessif et bénéficiez des aides disponibles.

Avant tout achat, faites le diagnostic de votre installation pour vérifier si vous devez vous équiper. Choisissez le matériel qui vous convient. Dans la très grande majorité des cas, il n'est pas nécessaire de changer de téléviseur pour passer à la télévision numérique :

> Tous les téléviseurs vendus avant 1981 ne pourront pas être utilisés.

> Tous les téléviseurs vendus après 1981 disposent d'une prise Péritel sur laquelle il suffit de brancher un adaptateur TNT.

> Tous les téléviseurs vendus après mars 2008 sont «TNT Intégrée». Ils sont donc compatibles avec la réception du signal numérique sans équipement supplémentaire.

> Tous les téléviseurs de plus de 66 cm vendus depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2009 ont un adaptateur TNT HD (Haute Définition) intégré.

Dans la plupart des cas, il n'est pas non plus nécessaire de changer d'antenne pour recevoir la télévision numérique.

Dans le cadre de la campagne nationale de communication nommée «TOUS AU NUMÉRIQUE», France Télé Numérique est un organisme public créé pour accompagner les français vers le passage à la télé tout numérique.

Pour vos achats de matériel ou travaux d'installation pour recevoir la télévision numérique, adressez-vous donc à des professionnels agréés «TOUS AU NUMÉRIQUE» dont vous pourrez trouver les coordonnées sur le site Internet [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr). S'il est nécessaire d'installer, d'adapter ou de changer votre antenne, n'hésitez pas à demander plusieurs devis.

Méfiez-vous du démarchage à domicile. Des revendeurs peu scrupuleux peuvent tenter de vous vendre du matériel inutile ou à des tarifs exagérés. Certains peuvent chercher à vous abuser en usurpant l'identité de France Télé Numérique. Sachez qu'un représentant de France Télé Numérique ne peut vous contacter par téléphone ou se présenter à votre domicile, que pour une intervention d'assistance

technique dans le cadre d'un RV fixé avec vous, et sur présentation d'un badge. **En cas de doute, contactez le centre d'appels au 0970 818 818.**

## Des aides sont prévues

Deux types d'aides sont mises en place pour passer au tout numérique. Si vous êtes éligible, demandez à en bénéficier.

### 1 > Les aides financières

Elles permettent de couvrir tout ou partie des dépenses d'équipement et ne sont versées que **pour une installation par un professionnel**. Il existe deux types d'aides financières :

>> Pour les foyers résidant dans une zone **couverte par la TNT**, c'est-à-dire où les chaînes de la TNT peuvent être reçues par une antenne râteau ou intérieure :

Une aide à l'équipement de 25 € maximum et une aide à l'antenne de 120 € maximum, accordées sous conditions de ressources, pour couvrir les frais d'équipement de votre installation (adaptateur, abonnement) ou d'adaptation/remplacement de votre antenne.

>> Pour les foyers résidant dans une zone qui ne sera **pas couverte par la TNT**. Une aide à la réception de 250 € maximum, accordée sans conditions de ressources pour contribuer aux frais d'installation d'un mode de réception alternatif à l'antenne râteau (câble, satellite ou ADSL).

Vous pouvez effectuer le test pour savoir si vous êtes dans une zone couverte par la TNT, sur le site «TOUS AU NUMÉRIQUE» ou bien appeler le 0970 818 818.

Ces aides sont accordées dans la limite d'un téléviseur par foyer, et seulement dans le cas où vous n'étiez pas déjà équipé pour recevoir la télévision numérique.

Les formulaires de demande d'aide - aide à l'antenne, aide à la réception, aide dérogatoire à la réception, aide à l'équipement - sont téléchargeables sur le site «TOUS AU NUMÉRIQUE».

### 2 > L'assistance technique gratuite

Il s'agit d'une mise en service à domicile de l'équipement numérique du poste principal de télévision. Cette intervention est prévue pour les personnes vulnérables face au changement technique que représente le passage à la télé tout numérique.

#### >> Qui est concerné ?

Les foyers dont **les membres ont plus de 70 ans ou dont le taux d'incapacité permanente est supérieur à 80% et qui reçoivent uniquement les chaînes analogiques** (TF1, France 2, France 3, Canal + en clair, France 5/Arte et M6) à l'aide d'une antenne râteau ou d'une antenne intérieure.

Vous pouvez bénéficier de cette aide à partir du moment où vous voyez défiler plusieurs fois par jour sur votre écran de télévision un bandeau d'information. Vous pouvez vérifier que vous êtes éligible en appelant le centre d'appels au 0970 818 818.

#### >> Quel type d'aide ?

L'assistance technique c'est un professionnel qui se déplace chez vous gratuitement pour réaliser la prestation suivante :

- > Information sur le passage au tout numérique
- > Branchement de l'adaptateur s'il n'est pas intégré au téléviseur ou branchement de la télévision TNT intégrée
- > Recherche et réglage des nouvelles chaînes
- > Formation à la recherche des nouveaux canaux des chaînes

La durée moyenne de cette intervention est d'environ 30 minutes et porte sur le réglage du téléviseur principal du foyer.

Pour bénéficier de cette aide, **appelez notre centre d'appels**. Des conseillers valideront votre éligibilité et diagnostiqueront votre installation ainsi que le type de matériel dont vous disposez afin de vous assister au mieux dans votre démarche. À l'issue de votre appel, **un prestataire «TOUS AU NUMÉRIQUE» prendra contact avec vous** et fixera la date d'intervention à votre domicile.

Attention, pour que l'intervention soit un succès, suivez bien les consignes du centre d'appels et munissez vous, le jour du rendez vous :

- > des accessoires indispensables à la mise en service et au réglage des chaînes de la TNT si nécessaire (adaptateur, cordon, multiprises, etc...)
- > des pièces justificatives de votre éligibilité (justificatif d'identité, carte d'invalidité, ...)

**Cette intervention à domicile est entièrement gratuite**, vous n'aurez donc rien à payer le jour du passage du prestataire «TOUS AU NUMÉRIQUE».

### Comment mettre en marche la TNT ?

> Allumez votre téléviseur et votre adaptateur. Ce dernier s'allume et se connecte automatiquement à votre télé. Si ce n'est pas le cas, appuyez sur la touche AV ou Ext1 de la télécommande du téléviseur;

> Cherchez les canaux des chaînes. Selon les fabricants, les termes utilisés sont réglages, balayage, recherche des canaux, rescan, réinitialisation ou réinstallation.

> La recherche et la mémorisation des chaînes numériques se font avec la télécommande de votre adaptateur TNT ou celle de votre téléviseur s'il dispose d'un adaptateur intégré.

> La séquence à suivre est la suivante : touche Menu / Installation (setup) / Mémorisation Auto (ou update ou scan).

### Après le passage à la TNT, rechercher et mémoriser les chaînes

#### > Pourquoi faire cette recherche ?

Certaines chaînes de la TNT vont changer de fréquence après le passage pour améliorer leur couverture. Si vous ne lancez pas une nouvelle recherche, vous les perdrez.

#### > Comment régler ses chaînes ?

Faites cette recherche sur chacun des postes reliés à l'antenne collective, l'antenne râteau ou l'antenne intérieure.

#### > Quand lancer cette recherche ?

Au lendemain du passage au numérique, dès que vous recevrez de nouveau certaines chaînes, vous pourrez lancer la recherche : cela voudra dire que l'émetteur dont vous dépendez a été remis en service.

Après le rallumage de l'émetteur dont vous dépendez. Le faire avant ne sert à rien. Dans la plupart des cas, vous savez que votre émetteur est rallumé dès que vous recevez à nouveau certaines chaînes.

Toutes les chaînes ne s'allument pas forcément au même moment sur l'émetteur. Si certaines chaînes sont manquantes, relancez une nouvelle recherche et mémorisation des fréquences des chaînes.

Pour connaître les chaînes que vous êtes censé recevoir, faites le diagnostic de couverture TNT de votre adresse sur le site «TOUS AU NUMÉRIQUE».

■ Christian Lordi

### Le passage à la télé numérique, à quoi ça sert ?

L'émission en numérique est moins gourmande en fréquence que l'analogique. L'arrêt de la diffusion analogique libèrera des fréquences qui seront utilisées pour créer de nouvelles chaînes (notamment en Haute Définition) et de nouveaux services (Internet haut débit sur tout le territoire).



### Êtes-vous concerné ?

#### Vous recevez la télévision par :

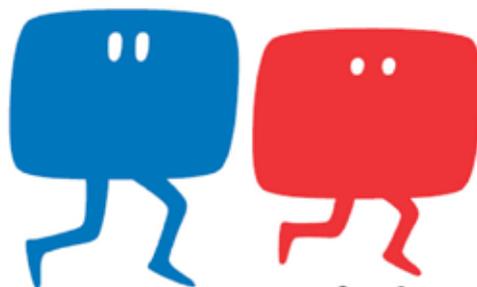
- ✓ une antenne râteau
- ✓ une antenne intérieure
- ✓ une parabole

#### Vous recevez :

- ✓ les 6 chaînes nationales TF1, France 2, France 3, Canal + en clair, France 5/Arte et M6, ou moins



Vous recevez la télévision au format analogique et **devez vous équiper** pour passer à la télé tout numérique.



## tous au numérique!

Pour tout savoir  
sur le passage au  
tout numérique

une adresse

**www.tousaunumerique.fr**

un téléphone

**0 970 818 818**

du lundi au samedi de 8h à 21h,  
prix d'un appel local

## l'Édito par Guillemette Alquier

Savez-vous que 2010 était l'année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, l'année internationale pour la jeunesse, l'année mondiale pour la biodiversité, savez vous qu'il y a eu la journée de la femme, de la santé, de l'énergie durable, de la liberté de la presse, des voisins, contre la torture, du don du sang...? La liste est interminable, a l'allure d'un inventaire à la Prévert ou d'un pense bête. Bien sûr des politiques ont planché sur ces sujets, chaque nation européenne a fait un programme entre autres sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Il est même inscrit dans celui de la France : «Un tel message favorisera l'appropriation par les citoyens des outils de la stratégie européenne d'inclusion sociale à travers la remontée d'initiatives locales, traduction concrète de débats européens parfois perçus comme technocratiques».

Qu'en est-il dans la réalité ! Qui d'entre nous peut s'approprier de tels outils ? Dommage ! Derrière ces journées, il n'y a bien sûr pas que des vœux pieux, mais les citoyens que nous sommes n'en voient toujours pas l'impact sur nos vies quotidiennes. La faute à qui ? Aux médias qui sont plus attirés par le catastrophisme et les titres à sensation ? A la technocratie administrative qui se coupe de plus en plus de la vie quotidienne ? Aux politiques qui en dressant des listes de ce genre risquent de perdre leur crédibilité ?

Ne vaudrait-il pas mieux pour eux de simplement travailler à légiférer ou à faire appliquer ce qui existe? Ne vaut-il pas mieux pour nous de vivre tout simplement en «citoyens» ? Il deviendrait vraiment dommageable et inquiétant de se cacher derrière ces journées prédéfinies pour se donner bonne conscience. Dans quel monde vivrions-nous ?

Le contexte économique et social est difficile et l'on ne peut nier les obstacles auxquels nous devons faire face. Mais justement, il est plus que jamais indispensable de témoigner notre solidarité, notre amitié à tous ceux qui sont confrontés à une situation de détresse ou de souffrance. Il n'y a pas besoin de journée dédiée pour cela.

Je souhaite que 2011 soit une année plus facile que 2010, dans un contexte moins tendu. Cette année débutera par le recensement de notre population, dont vous pourrez découvrir les modalités dans ce numéro. Nous ne manquerons pas de vous en donner les résultats, en attendant je vous remercie de réserver le meilleur accueil à nos agents recenseurs.

**Je vous souhaite au nom du conseil municipal une bonne année 2011, qu'elle vous apporte santé, chaleur et réconfort.**



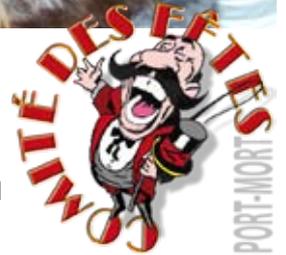
Comité des fêtes de Port-Mort

De très nombreux joueurs ont fait le succès du **LOTO** organisé par le Comité des fêtes le dimanche 14 novembre 2010.

Pourquoi ne pas recommencer?

Alors **rendez-vous le dimanche 20 mars 2011**

à la Maison de village  
avec les animateurs Paco et Léna.



## À la découverte de Port-Mort



A.S.S.P.M.

Le samedi 20 novembre, un groupe de parents et d'enfants de l'association **Trisomie 21 Eure Vernon** a été accueilli par l' A.S.S.P.M. à Port-Mort. Le rendez-vous était fixé à 9 h devant la Maison du village mise à la disposition des deux associations par la Municipalité. Qu'elle en soit remerciée !

Une randonnée de 6 kilomètres a permis la découverte de Port-Mort et de quelques sites caractéristiques tels que le Gravier de Gargentua, le barrage, le tombeau de St Ethbin et la Butte de Châteauneuf avec des explications fournies par les membres de l' A.S.S.P.M. À midi tous les participants se sont retrouvés autour d'un apéritif suivi d'un repas en commun dans la maison du village.

Échanges, convivialité et bonne humeur étaient au programme. À noter également le plaisir qu'apporte le contact avec ces personnes handicapées dont la joie de vivre parfois étonnante nous donne des leçons de vie.



L'A.S.S.P.M, fidèle à son action au service d'une meilleure qualité de vie, a été heureuse d'apporter son aide à une association qui réalise un travail admirable auprès des jeunes trisomiques de notre région.

■ Michel Letellier



# Une poule pormortaise championne du monde ?!

Michel Letellier



Fin août, quel ne fut pas l'étonnement du propriétaire d'un poulailler de Port-Mort et de son petit fils en découvrant un matin, posé sur un lit de paille sur le sol un œuf extraordinaire par sa taille. Une autruche était-elle passée par là ? Une enquête rapide permit de se rendre à l'évidence. La mère de cet œuf énorme ne pouvait être qu'une des poules présentes dans le poulailler. Aucune manifestation de maternité chez les locataires du poulailler !

Et pourtant, l'une d'elles aurait pu revendiquer triple ration de grains et certainement même une médaille d'or comme on le verra plus loin.

Les premiers instants de surprise passés, Ian qui s'amuse régulièrement à peser les œufs qu'il aime aller ramasser et à estimer leur poids, propose d'aller faire la mesure sur la balance de cuisine.

On le porte avec précaution et beaucoup de délicatesse sur la balance et l'on fait la mesure. On sait qu'**un œuf courant fait autour de 50 g** mais on en a déjà vu à la maison qui en font 60. Quelques secondes de travail pour la balance et **le résultat tombe comme une masse : 202 g !!!** On recommence plusieurs fois et les résultats oscillent entre 201 et 204 g. On reste sur 202, valeur qui nous paraît être une bonne moyenne.

Ian et son papy foncent sur Internet et on cherche sur Google «œuf de poule le plus gros du monde». On trouve que sur les Îles Canaries, une poule aurait pondu un œuf de 170 g, record battu par une poule cubaine le 4 août 2008 avec 180 g et de nouveau battu par une poule chinoise le 10 juin 2009 avec 201 g.

**Une poule pormortaise championne du monde !** C'est incroyable quand on sait que la consommation d'œufs dans le monde est 63 millions de tonnes, soit 1 260 milliards d'œufs de 50 g. La probabilité de tirer les six bons numéros au Loto est de 1 sur 19 068 840 ce qui est quelque 66 000 fois plus favorable !

Bon il faut dire aussi que comme je ne joue jamais au Loto j'avais infiniment plus de chance d'être champion du monde en œuf de poule que de devenir riche ! Comme quoi quand on décide de faire

un élevage de poules plutôt que de payer des impôts à l'État, on n'envisage pas suffisamment les conséquences de notre décision !

On retourne au poulailler pour rechercher la génitrice. Peine perdue, celle-ci reste parfaitement discrète sur son exploit. Aucune trace de sang signalant une césarienne ne permet de la repérer. On se résigne à inscrire sur l'acte de naissance de notre œuf magnifique : «né de mère inconnue».

Le père, lui, est identifié, c'est le seul coq adulte de la basse-cour qui veille jalousement sur ses prérogatives en poursuivant les jeunes mâles trop entreprenants !

■ Michel Letellier

## Poids normalisés des œufs de poule (en France)

Petits (S)	moins de 53 g
Moyens (M)	de 53 à 63 g
Gros (L)	entre 63 et 73 g
Très gros (XL)	plus de 73 g

## Poids moyen d'autres œufs

Caille	~ 20 g
Cane	~ 80 - 120 g
Oie	~ 120 - 210 g
Autruche	~ 1 200 - 1 400 g

# Les actus de l'amicale



AACSPM



Depuis le précédent journal, deux autres membres de notre Amicale nous ont quittés à notre grande tristesse et surtout au grand désespoir de leur famille.

► **Jeannine FERÉZ**- Gentille et discrète, elle formait avec son mari Michel un couple très soudé qui venait de fêter ses noces d'or.

◄ **Marcel DUTERTRE** - Notre camarade à tous, sincère, dévoué et toujours de bonne humeur, Marcel laisse un grand vide parmi nous.

Au nom de l'Amicale, nous avons transmis nos sincères condoléances aux familles.

ADIEU chers amis reposez en paix !



AACSPM

## > Foire à tout dimanche du 5 septembre

Nous avons participé à la F.A.T. de Port-Mort mais les clients se sont faits assez discrets de sorte que notre journée a été moins bonne que les années précédentes. Nous avons néanmoins passé une bonne journée ce qui pour nous était le plus important.

**Le gagnant de notre panier garni était André Cissé** qui a donné le poids de 9,300 Kg, pour une pesée du panier de 9,160 Kg par Sylvain Regnault, notre boucher à Port-Mort. ! *Bravo André !*



## > Exposition dans la maison de village les 16 et 17 octobre

L'ONAC (Office National des Anciens Combattants) nous a prié de bien vouloir assurer la promotion d'un certain nombre d'expositions qui s'inscrivent dans le cadre du devoir de mémoire. Ces expositions sont constituées d'une vingtaine de documents photographiques provenant de l'ECPA (Établissement Cinématographique et Photographique des Armées).

Nous avons choisi les deux sujets suivants :

> **La Grande Guerre**, comprenant 20 panneaux 80 x 190 cm qui abordent la guerre chronologiquement et par thèmes, ainsi que 7 panneaux présentant **L'histoire du Bleu de France**, symbole officiel de mémoire et de solidarité envers le monde combattant.

> **Les AS de l'aviation pendant la Grande Guerre**, 19 panneaux retraçant le contexte historique et présentant les palmarès des as français et étrangers (anglais, américains, belges, italiens, russes, austro-hongrois et allemands).

## > Repas amical dans la Maison de village le dimanche 24 octobre

Pour cette journée nous avons proposé un coq au vin avec comme d'habitude un bon apéro, fromage, dessert, café et bien entendu musique (pas d'orchestre).

## > Cérémonie du 11 Novembre

Nous avons suivi l'agenda habituel : Rassemblement et vente du bleu de France devant la bibliothèque, lecture des messages, dépôt de gerbe, minute de silence, hymne national par des enfants de l'école de Port-Mort. Une boisson et des gâteaux ont ensuite été servis dans la Maison de village.

## > Repas à l'Auberge des Pêcheurs

Notre traditionnel repas à l'Auberge des pêcheurs a eu lieu le vendredi 12 novembre. Le menu proposé par M. Bicot, était adéquat : apéritif, terrine de volaille, sorbet *calva* puis rôti de bœuf, salade, fromage, et charlotte aux fruits en dessert, café et vins sélectionnés par l'Auberge.

## > Choucroute le dimanche 12 décembre

Nous avons terminé l'année avec notre traditionnelle choucroute avec l'orchestre *Paris Guinguette*.

## > Pour 2011, les dates suivantes sont à retenir

> **Assemblée générale de l'association le samedi 22 janvier** dans la Maison de village.

> 15h - 16h : A.G. de l'amicale (avec renouvellement de bureau)

> 16h - 17h : Galette des rois offert par l'Amicale

Ce sera aussi l'occasion de payer sa cotisation pour 2011 toujours à 15 € et de recevoir notre calendrier 2011.

**Pour le renouvellement de bureau nous espérons avoir des candidats. Lancez-vous !**

> **Buffet campagnard le samedi 19 mars** dans la Maison de village, avec nos sympathiques musiciens bien entendu !

■ Michel Martinovitch

## > 11 Novembre 2010 : Remise de médaille

Sapeur pompier volontaire à 16 ans, **Jacky André** a intégré en 1980, le Centre de Première Intervention de Port-Mort. Après le décès du lieutenant Marcel Féron, il lui succède, avec efficacité, en tant que Chef de Centre. Et ce jusqu'en 2001 où il prend une retraite bien méritée avec le grade d'adjudant **après 25 ans de dévouement au service des autres**. Il porte depuis le drapeau des sapeurs-pompiers, emblème de la bravoure, de l'engagement, du don de soi et de la mémoire des disparus. C'est donc avec beaucoup de plaisir qu'il lui a été remis la **médaille de Porte Drapeau**.

■ Guillemette Alquier



GAZOUILLIS 06 par Guillemette Alquier

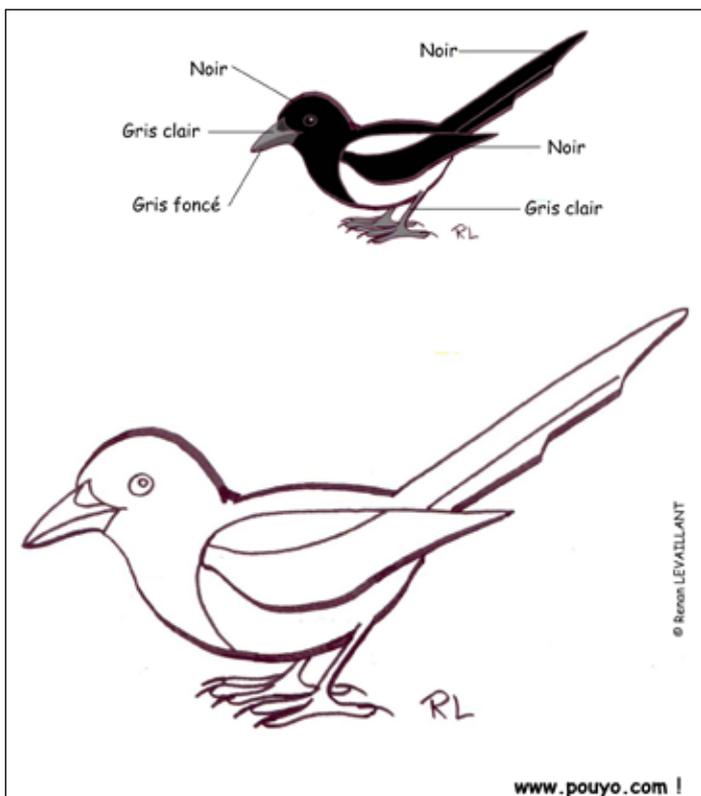
# La pie bavarde

**B**avard comme une pie, queue de pie, nid de pie... La pie n'a pas fini d'inspirer des expressions ! Elle est comique par sa démarche, elle est bruyante, culottée... bref, elle a un côté bravache qui a certainement marqué nos imaginations. Elle est tellement reconnaissable, qu'on ne la présente plus, mais regardons quand-même de plus près ce « drôle d'oiseau » si populaire.

► **Plumage** : Plumes noires aux reflets verts et bleus sur les ailes et la queue, tenue sélect avec queue de pie bien entendu, Madame et Monsieur arborent le même habit. Habit si célèbre que la pie a donné son nom aux couleurs de certains chevaux et voitures de police. Il n'y a pas de plumage nuptial, la pie passe toute l'année en tenue de soirée aussi bien pour conquérir sa belle que pour faire les courses... dans les poubelles ! Bec, yeux et pattes sont assorties à la queue. Mensurations : 41 cm de la tête à la queue et 50 cm d'envergure.

► **Nidification** : Le nid est construit par le couple (les pies s'unissent pour la vie) dès la fin de l'hiver tout en haut d'un arbre. C'est une grande coupe faite de branches entrecroisées, garnie de boue (pour éviter les courants d'air, y'a du vent là haut !) et tapissée d'herbes et de poils. Le nid a un toit de branches qui protège les oisillons surtout des prédateurs et deux entrées sur les côtés. Un vrai cabanon ! La femelle pond 4 à 8 œufs gris vert tachetés de brun (eh non, les œufs de pie ne sont pas pie !) Monsieur nourrit Madame pendant la couvaison qui dure 16 à 20 jours. Après la naissance des oisillons, Papa travaille comme Maman au nourrissage environ 28 jours (même habit, même boulot !).

► **Comportement** : Elle se déplace par sauts sur le sol. Lorsqu'elle est excitée, ce qui ne manque pas de lui arriver souvent, elle saute sur le côté. L'hiver les pies vivent en groupes tapageurs. C'est un oiseau bruyant et chamailleur avec ses congénères qui ne tient pas à passer inaperçu.



Guillemette Alquier

La pie qui vole est une voleuse ! Eh oui, non seulement elle vole bien dans les airs, mais en plus, elle chaparde la nourriture des autres oiseaux et vole les objets brillants qu'elle emporte dans son nid. Ne laissez donc pas traîner vos petites cuillers dans le jardin, la pie serait bien tentée d'en décorer son intérieur ! Chacun ses goûts !

► **Nourriture** : La pie bavarde est omnivore et opportuniste : sa nourriture est plus végétale (graines, fruits) en hiver et plus carnivore lorsqu'elle nourrit ses petits.. Elle mange aussi des charognes (beurk !), des déchets dans les poubelles (aucune éducation !). Parfois, elle mange des oisillons, mais très peu, comparé aux dégâts que font les chats domestiques !

Elle peut aussi régurgiter de la nourriture et la cacher dans un trou recouvert de terre pour quelques jours. Pas folle la pie !

► **Chant** : La pie a une voix moins chic que son plumage, elle agasse, bavarde, jacasse ou jase. Mais quel que soit le terme employé son cri n'est pas très mélodieux : «chack-chack-chack-chack-ckack». Son chant est un bavardage un peu plus doux, mais on est bien loin du merle ou du rossignol ! Facétieuse, elle aime aussi imiter le cri des autres oiseaux.

► **Vol** : Sa silhouette est facilement reconnaissable. Ses battements d'aile sont lents, mais sa queue lui permet de faire des acrobaties sans problème (piqués sur la tête des chats par exemple pour défondre sa progéniture !).

► **Test du miroir\*** : Inventé voici quarante ans, le test du miroir est considéré comme l'expérience décisive pour définir la conscience de soi.

Cinq pies bavardes ont été soumises à ce test, consistant, après leur avoir appliqué une tache colorée sur le cou, à les placer face à un miroir.

La pie essaiera-t-elle d'enlever cette tache, démontrant ainsi qu'elle a réalisé que l'oiseau dans le miroir, c'est elle ?

Sur les cinq pies avec lesquelles ce test a été réalisé, trois l'ont réussi. Jusqu'à présent, seules quatre espèces de grands singes, les grands dauphins et les éléphants d'Asie figuraient au palmarès.

Certes, les psychologues allemands restent prudents : d'une part, deux des pies ont raté le test, mais d'autre part, la réaction n'était pas aussi nette lorsque la tache était plus pâle.

Elle démontre en tout cas une fois de plus que les oiseaux (ou du moins certains d'entre eux, parmi lesquels les corvidés – dont la pie – connus pour la taille respectable de leur cerveau) peuvent faire preuve de capacités cognitives que l'on soupçonnait seulement chez les mammifères.

► **La pie a inspiré nombre d'expressions :**

*Bavard comme une pie* : qui n'arrête pas de jacasser... telle une pie

*Couleur pie* : noir et blanc (chevaux et voitures de police)

*Trouver la pie au nid* : faire une trouvaille importante

*Habit à queue de pie* : veste à basque (allusion à la longue queue de l'oiseau)

*Croquer la pie* : faire bonne chère (bien manger)

*Nid de pie* : petit sac en filet qui contient le matériel des marins ou encore poste d'observation situé en haut du mât des navires. ■

\*Source : [http://www.natagora.org/files/author/julien.taymans/chronique\\_Bruant\\_Wallon\\_3.pdf](http://www.natagora.org/files/author/julien.taymans/chronique_Bruant_Wallon_3.pdf)

➤ OÙ IRONS-NOUS DIMANCHE 08 par Bernard Ciret

# Giverny

➤ 13 kms 🕒 20 min [sources Via Michelin - Itinéraire conseillé]

Je vous propose aujourd'hui de visiter le petit village de Giverny. Aux portes de la Normandie, il est situé au bord de l'Epte, à une quinzaine de kilomètres de Vernon. Mais on ne peut pas évoquer Giverny sans penser au peintre Claude Monet.

À cette époque en 1883 Monet habitait Vétheuil à quelques kilomètres de là. Mais sa maison était devenue trop petite pour loger toute sa famille. Un jour en voyageant par le train, qui à l'époque traversait Giverny, il découvre par la fenêtre du wagon une propriété qui était à louer. Il s'agissait de «la maison du pressoir». Il s'y installa quelques mois plus tard avec Alice Hoschedé, sa compagne, ses deux fils et les six enfants Hoschedé. C'était une ferme avec un potager et un verger s'étendant sur un hectare. Le village consistait essentiellement en deux rues à flanc de colline bordées de maisons basses couvertes d'un crépi peint en rose ou en vert, avec des toits d'ardoises, et ornées de glycines et de vignes vierges. Ces rues étaient coupées par des allées étroites qui dévalaient la colline. La route principale traversait le village de part en part. Le «Chemin du Roy» (Départementale 5) longeait les rives de l'Epte. La propriété de Monet s'étendait entre ces deux voies.

Tout le monde sait que Monet était un peintre impressionniste, mais **que signifie ce terme d'impressionniste ?**

À l'époque, la peinture était très académique, les règles étaient pré-définies. La copie des modèles antiques était considérée comme un idéal de beauté.

L'invention de la photographie en 1827 bouleversa totalement le métier de peintre. Il fallait donc inventer une nouvelle façon de représenter les choses et essayer de se démarquer des autres peintres.

Les peintres impressionnistes exécutèrent leurs tableaux en plein air, sur le vif et tentèrent de saisir les manifestations de l'atmosphère, les effets de la lumière, les sensations visuelles, le mouvement, voir les sentiments...

C'est en 1872 que Monet peignit un paysage du port du Havre qu'il intitula : «**Impression : Soleil levant**» (actuellement au musée Marmottant à Paris). Cette œuvre avait été présentée au public lors de la première exposition impressionniste en 1874. La manifestation n'avait pas eu le grand succès attendu par les peintres et un grand nombre de comptes-rendus avaient été assez hostiles, particulièrement celui provenant du critique Louis Leroy, qui, inspiré par l'intitulé de ce tableau, **s'était servi du mot «impression» pour se moquer du style des exposants.** Lors de la troisième exposition impressionniste, **en 1876 les peintres reprirent à leur compte le terme d'«impressionnisme»** pour identifier leur style.

Mais revenons à Giverny. La maison de Monet de style normand tourne le dos à la rue. Le visiteur découvre sa façade lorsqu'il pénètre dans le jardin. À l'intérieur, on remarque avec surprise la préférence de l'artiste pour les tons chauds : la cuisine est d'un bleu soutenu, tout comme le petit salon. La salle à manger dont la couleur jaune s'étend à la cheminée, aux chaises et au plafond, est décorée d'estampes japonaises, que l'artiste collectionnait. Dans la grange a été restitué l'atelier de l'artiste. On y a remplacé les toiles originales par des reproductions.

Ce clos normand d'environ un hectare, Monet le transformera en un jardin riche de perspectives, de symétries et de couleurs. Le terrain se découpe en plates-bandes où les massifs de fleurs de différentes hauteurs créent les volumes. Les arbres fruitiers ou d'ornement dominent les rosiers grimpants, les tiges élancées des roses trémières et les masses colorées des annuelles. Monet mêle les fleurs les plus simples (pâquerettes et coquelicots) aux variétés les plus recherchées.



© Droits réservés

L'allée centrale se couvre d'arceaux sur lesquels poussent des rosiers grimpants. En écho, d'autres rosiers couvrent les balustrades qui longent la maison. A la fin de l'été des capucines envahissent le sol de l'allée centrale.

Claude Monet n'aime pas les jardins organisés ou contraints. Il allie les fleurs en fonction de leurs couleurs et les laisse pousser assez librement.

En 1893, Monet acheta le terrain de l'autre côté de la route pour créer un étang. Il le fit creuser et l'élargira plusieurs fois. Il installa un petit pont d'inspiration japonaise qu'il fit faire à un artisan de la région. Il planta des saules pleureurs, des glycines, des plantes d'eau et plus particulièrement des nénuphars qu'il faisait venir de tous les coins de France.

Après 1900, le jardin d'eau deviendra la source principale d'inspiration du maître. Il y passait des heures à essayer de capturer les couleurs, les reflets et les mouvements des nymphéas à la surface de l'eau, attendant que la lumière soit parfaite pour reproduire la scène sur une toile.

Il a écrit : «J'ai mis du temps à comprendre mes nymphéas... Je les cultivais sans songer à les peindre... Un paysage ne vous imprègne pas dans un jour... Et puis, tout d'un coup, j'ai eu la révélation des féeries de mon étang. J'ai pris ma palette. Depuis ce jour je n'ai guère eu d'autre modèle.»

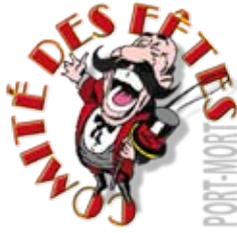
Claude Monet est décédé le 5 décembre 1926, après avoir vécu 43 ans dans son domaine. Il est enterré, avec sa famille, derrière l'église de Giverny, en bordure de l'escalier qui mène au cimetière.

Puis cette petite anecdote : Accouru trop tard au chevet du peintre, Clémenceau aurait insisté pour qu'on ne recouvre pas le corps d'un linceul noir, en expliquant que cela n'était pas convenable : «Pas de noir pour Monet ! Le noir n'est pas une couleur !». Il aurait alors arraché les rideaux aux motifs colorés de la fenêtre pour en recouvrir la dépouille du peintre.

Monet a sa mort eut comme héritier son fils, mais il était plus intéressé par des safaris en Afrique que par la propriété de son père. Lorsqu'il mourut dans un accident de voiture en 1966, il donna par testament l'ensemble à l'état. ▶



# Associations Assemblées Générales 2011



▶ Vendredi 21 janvier 2011 à 20h30, Mairie

◀ Samedi 22 janvier 2011 à 15h, Maison de village



▶ Samedi 19 février 2011 à 17h, Mairie

► Jusqu'en 1977 la propriété reste à l'abandon, les jardins sont envahis d'herbes et de ronces, les arbres meurent, les serres n'ont plus de vitres, le pont japonais pourrit, les berges s'écroulent, c'est la désolation. L'Académie des beaux arts et le conseil général de l'Eure n'ont pas assez d'argent pour maintenir le tout en état. Gérard van der Kemp et son épouse Florence font appel aux mécènes américains avec succès pour sauver Giverny. Les travaux demanderont trois années pour restaurer l'ensemble. Le 1er juin 1980 la propriété ouvre ses portes au public.

Si vous visitez les jardins de Monet, il vaut mieux de le faire au printemps. Vous profitez ainsi de la floraison du jardin. Afin d'éviter de faire la queue, il est raisonnable de prendre ses billets à l'avance. (la fondation reçoit plus 500 000 visiteurs par an).

Poursuivons notre chemin dans la rue Claude Monet. Plus loin vous passerez devant l'hôtel Baudy, qui n'est pas un musée mais une buvette-restaurant. C'est là qu'en 1886 Cézanne et Rodin venaient séjourner ainsi que de nombreux artistes américains pour retrouver les lieux et la lumière qu'appréciait Monet. Derrière l'hôtel se trouve un jardin magnifique qui monte jusque dans la colline.

Ensuite, je vous invite à visiter le musée des impressionnistes. Soutenu par le conseil général et le musée d'Orsay, il est le complément indispensable à la visite de la maison de Monet. Vous pourrez ainsi admirer certains tableaux de Monet ainsi que des œuvres de peintres impressionnistes de l'époque.

N'oubliez pas en passant de regarder le magnifique jardin très moderne qui longe le musée. Divisé en de nombreux parterres de fleurs, il ne manquera pas de vous charmer.

Poursuivez votre chemin jusqu'à l'église qui jouxte le cimetière pour voir la tombe de Claude Monet.

Bonne promenade. ■

Remerciements à Madame Wallays, de la fondation Monet, pour sa documentation.





# Nos commerces de bouche

Pour la 21<sup>e</sup> édition de la Semaine du Goût, la boulangerie-pâtisserie «La Baguette Magique» et la boucherie-charcuterie Regnault ont respectivement reçu les élèves des classes de maternelle et de primaire de Port-Mort et des classes de primaire de Pressagny-le-Val pour transmettre les valeurs



À la **Baguette Magique**, pains et croissants ont été façonnés. Premier constat, la pâte à pain, ça colle quand on «joue» trop longtemps avec comme l'ont constaté de nombreux participants un tantinet «englués» ! Qu'importe, même si certains pâtons tenaient plus de la crêpe que d'une future baguette, les résultats après cuisson approchaient souvent de la qualité professionnelle !

La journée de l'après-midi est prête et l'on se précipite : quelle transition entre cette pâte molle et blanchâtre et cette croûte bronzée qui «chante» et sent tellement bon à la sortie du four ! Environ 40 minutes de cuisson auront été nécessaires pour que la magie opère...

Grâce à des plans numérotés des plaques de cuisson précautionneusement relevés par Jonathan - l'apprenti boulanger - les participants ont pu venir chercher le fruit de leur travail à la boulangerie dès le lendemain.

Travaux manuels, mais aussi séance de dégustation : à quoi cette mousse est-elle parfumée ? Résultats mitigés pour tout le monde : il n'est pas toujours facile de mettre un nom sur une saveur isolée de tout contexte... Seule une saveur n'a trompé personne : le chocolat !



Petite touche fort sympathique : Devant le succès rencontré par ces journées, Caroline a décidé d'afficher dans la boutique des ribambelles de photos des enfants prises par ses soins.

Les photos étant numérotées, les parents ont pu sur simple demande en recevoir une copie par courrier électronique.



TEXTE & PHOTOS  
ALAIN CLERFEUILLE



# ont participé avec brio !

gastronomiques à nos petits gourmets. Ainsi du 11 au 17 octobre dernier, Michaël, Caroline, Sylvain et Samuelle se sont glissés sous la toque d'éducateurs de goût pour le plus grand plaisir des enfants. Une participation qu'il convient de saluer tant pour son côté culturel que pour l'investissement personnel qu'elle représente et pour le plaisir évident qu'elle a apporté aux écoliers.

Chez les **Regnault**, boudins et pâtés ont été confectionnés. Mais avant de se mettre au travail, petite séance de dégustation : quel est donc ce pâté ? Lapin, canard, campagne... Ici aussi les résultats sont mitigés, mais une chose est sûre, on se régale et on se chamaille à savoir qui en a mangé plus que l'autre !

À la fabrique du pâté, on met moins les mains que pour la pâte à pain : c'est froid et c'est... de la viande. Mais le remplissage des petits moules individuels se fait néanmoins avec application. Puis vient la pose de la «crépine». C'est quoi ? Un filet de gras qui entoure les boyaux - *beurk* ! Nécessaire pour éviter le dessèchement et apporter le fondant au pâté, la crépine fut donc placée avec la plus grande attention et sans appréhension selon la méthode indiquée par Sylvain. Et, comme à la boulangerie, les participants ont pu goûter au fruit de leur expérimentation après cuisson par les soins de la boucherie.

Les élèves de CP ont quant à eux participé à la préparation de boudin...noir. Pas d'inquiétude, lors de la dégustation à la sortie de cuisson - quand il est tout moelleux - plusieurs des enfants ont spontanément demandé du rab' !

Avec goût, rime souvent terroir : c'est dans cet esprit qu'il convient de souligner l'initiative des Regnault qui consiste à travailler avec des éleveurs bovins de la région. La viande de bœuf ainsi mise en vente à la boucherie est un produit local (Les Andelys, Daubeuf-près-Vatteville, Harquency, Bacqueville).





**Des ateliers gratuits sont proposés par le Conseil Général pour les séniors dans les communes de Courcelles et des Andelys.**

Ils ont pour buts de permettre de se sentir mieux dans son corps, dans sa tête, de rencontrer des personnes ayant les mêmes aspirations, de rompre aussi la solitude. Différentes activités dédiées aux séniors prenant en compte leurs besoins sont proposées, elles sont animées par des personnes qualifiées.

Toutes les activités sont **ouvertes aux personnes de plus de 60 ans.**

**Les activités pour 2011 sont les suivantes :**

Atelier **«Santé globale»** à la salle des fêtes des Andelys.

Y sont abordés les soucis de santé qui peuvent survenir avec l'âge et leur prévention : problèmes de sommeil, d'alimentation, de mémoire, prévention des chutes... Première séance le 7 mars 2011 à 14h30, 8 séances sont prévues. Inscription sur place le 7 mars ou par téléphone 02 32 71 24 73.

Atelier **«Chant choral»** maison des associations aux Andelys.

Chanter le jour de la fête de la musique, c'est possible, il suffit d'aimer le chant et de se laisser entraîner. Point besoin d'être fort en solfège ! 10 séances à partir du 15 mars de 14h à 16h. Inscription le 15 mars sur place ou par téléphone 02 32 71 24 73.

Atelier **«Gymnastique anti arthrose, anti douleur».**

Un kinésithérapeute vous apprendra des exercices à faire chez soi permettant de diminuer les douleurs de l'arthrose au niveau des épaules, de la nuque, des hanches...Apprentissage de l'automassage également. Séances le 9, 16 et 23 mai à la salle des fêtes de Courcelles de 9h30 à 12h. Réunion d'inscription le 12 avril, même lieu à 10h ou par téléphone 02 32 71 24 73.

Atelier **«Mémoire tonique»** Comment va votre mémoire ?

Des tests, des jeux, des exercices vous permettront d'y répondre. Séances les 6, 13 et 20 mai à la salle des fêtes de Courcelles de 14h à 16h. Inscription à 10h30, même lieu ou par téléphone 02 32 71 24 73.

**Attention, le nombre de places pour chaque atelier est limité, ne tardez pas à vous inscrire si vous êtes intéressés.** Les inscriptions peuvent également se faire par coupon réponse disponible en mairie.

Si vous avez des problèmes de transport pour vous rendre à une activité, merci de vous adresser à la mairie. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser en mairie ou au CLIC rue de l'industrie à Vernon 02 32 71 24 73.

la BD de CIRET

Gymkhana



### Approbation du compte-rendu en date 29 juin 2010

M<sup>me</sup> Alquier apporte une précision en ce qui concerne la constitution de notre commune comme partie civile, dans le cadre d'une infraction commise par un agent communal pendant ses heures de travail.

M<sup>mes</sup> Alquier et Devouge ont pris rendez-vous chez un avocat. Cette infraction n'a engendré aucun dommage. De ce fait, notre demande ne sera pas recevable auprès du Tribunal.

Aucune autre observation n'étant apportée le procès verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

### Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Notre Plan d'Occupation des Sols, approuvé le 15 mai 2001, manque maintenant de cohérence entre les zonages et le règlement (en partie obsolète). A titre d'exemple, la zone NB (zone naturelle ordinaire) n'est plus en conformité avec la Loi. Notre Plan d'Occupation des Sols ne tient pas compte, ni des ruissellements des eaux pluviales, ni de la gestion des espaces naturels. Les zonages ne permettent plus un développement harmonieux de notre commune.

Notre document d'urbanisme doit être en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays du Vexin Normand qui a été approuvé le 16 avril 2009.

Le SCOT prévoit un développement mesuré de l'urbanisation qui se traduit pour notre commune à 60 logements neufs au maximum d'ici 2020. Ce qui semble tout à fait acceptable. En effet, cet objectif semble compatible avec notre capacité d'accueil par rapport à nos publics - exemple : accueil scolaire et périscolaire.

Outre le développement harmonieux de notre village, les principaux objectifs de notre document d'urbanisme seront :

- la sécurisation et l'aménagement routier par rapport à la départementale traversant notre village
- l'organisation des « liaisons douces » utilisant des chemins parallèles à la D 313. Ex : les sentes.
- la valorisation des espaces naturels et du patrimoine historique communal.

M. Plé, après en avoir discuté avec un élu d'une autre commune, s'interroge sur le bien fondé de l'élaboration d'un document d'urbanisme. Il lui est précisé que les communes non dotées d'un tel outil perdent la maîtrise de la gestion du sol et peuvent se voir imposer des orientations non souhaitées par les habitants.

Pour ces différentes raisons, le Conseil Municipal décide de transformer notre Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme et définit les modalités de concertation avec la population et les différents services. La délibération suivante est donc prise :

M<sup>me</sup> Alquier expose que la loi Solidarité et Renouvellement Urbain a notamment remplacé le plan d'occupation des sols (POS) par le plan local d'urbanisme (P.L.U.), différent dans son contenu du POS et que cette loi a prévu que la transformation en P.L.U. doit être réalisée à l'occasion de la mise en révision d'un POS.

M<sup>me</sup> Alquier indique que pour les raisons ci-dessus citées, la révision de notre document d'urbanisme est rendue nécessaire.

Les modalités de concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées conformément aux articles L 123-6 et L 300-2, définies par le Conseil Municipal sont les suivantes :

- des articles concernant l'évolution de cette procédure seront publiés dans le bulletin municipal et sur notre site Internet « port-mort.com »
- des permanences seront tenues en mairie pour recevoir les personnes concernées
- une ou des réunions publiques seront programmées.

M<sup>me</sup> Alquier et M. Auloy sont chargés d'élaborer le cahier des charges avec le concours de la D.D.T.E. et sont autorisés à effectuer les démarches pour établir un appel d'offre en vue de sélectionner un bureau d'études.

Il est précisé que les crédits destinés au financement de cette étude ont déjà été portés au budget primitif 2010, soit la somme de 30 587 € sur le compte 202 (frais documents d'urbanisme) et 2 000 € sur le compte 2033 (frais d'insertion). Parallèlement, la somme de 12 000 € a été provisionnée en prévision des demandes de subvention.

### Plan Local d'Urbanisme > Demande de subvention

Pour faire face à cette dépense, et conformément à l'établissement du budget, le Conseil Municipal décide de solliciter les subventions auxquelles la commune peut prétendre pour l'élaboration de ce document, à savoir :

- une subvention d'Etat au travers de la Dotation Générale de Décentralisation
- une subvention auprès du Conseil Général, qui est attribuée à hauteur de 20 % des dépenses.

Pour solliciter cette dernière subvention, il convient de monter un dossier avec une estimation du coût global d'établissement de notre P.L.U. qui comprend outre les frais d'études, les frais d'insertion dans les annonces légales et la prestation du commissaire enquêteur (estimé à 3 000 €), le coût de la reprographie du dossier approuvé estimé à 30 € (dont il conviendra de définir le nombre).

M<sup>me</sup> Alquier ou M. Auloy sont chargés de monter le dossier de financement dès que le coût du bureau d'étude sera connu de façon à solliciter cette subvention. Le principe en est donc retenu dès maintenant.

Il est également précisé que conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au Préfet
- aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Général
- aux présidents de la Chambre d'Agriculture, de la Chambre du Commerce et de l'Industrie et de la Chambre des Métiers
- au Président du Pays du Vexin Normand (gestion du SCOT)

Conformément aux articles R 123-24 et R 123-15 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal l'Impartial.

### Numérisation des documents

La Direction Départementale du Territoire de l'Eure (D.D.T.E.) propose de numériser nos documents d'urbanisme sans engendrer de coût financier pour la commune. Cette numérisation nous permettra de les publier sur notre site Internet et ainsi d'en faciliter la consultation par le public.

À l'unanimité, le Conseil Municipal en donne son accord.

### Schéma de signalisation de la D 313

Les réflexions menées par la commission de sécurité qui avait été mise en place lors de l'ancien mandat, avaient abouti, outre la mise en place du feu tricolore au niveau de l'école, à la création de stop à certains endroits de la Départementale, surtout aux intersections d'entrée du village.

La Direction Départementale des Routes (subdivision de Vernon) n'a pas avalisé ce projet et a proposé une étude de signalisation horizontale et verticale et prend en charge les marquages au sol et les panneaux (sauf passage protégé piétons). Nous venons de recevoir le schéma de signalisation mis en place. Après l'avoir étudié le conseil municipal donne son accord pour mettre cette signalisation nouvelle à l'essai et y apporter des améliorations éventuelles.

Il précise cependant qu'une zone 30 avait été demandée pour le centre du village, en partant du Monument aux Morts (juste avant l'école communale) jusqu'à la rue de Seine et qu'il convient de l'ajouter.

M. Lordi regrette que les intersections ne soient pas davantage matérialisées, notamment aux entrées de village. En effet, les priorités à droite sont mal respectées et la vitesse en agglomération également.

### Investissements 2011 > Renforcement électrique rue de Pressagny

Il a été enregistré des chutes de tension supérieures à 10 % dans ce quartier. Dans le souci d'éviter des coupures de courant lors d'un hiver rigoureux, ERDF préconise un renforcement de réseau.

Le Syndicat d'Électricité a fourni deux estimations financières pour la commune :

1. Renforcement électrique simple, estimé à 35 000 € TTC, avec une participation communale de 5 853 € H.T.
2. Renforcement électrique avec effacement de réseau, soit :
  - > pour le réseau ERDF : 117 000 €, avec une part communale de 19 565 € H.T.
  - > pour le réseau Télécom : 22 000 €, avec une part communale de 14 642 € TTC (TVA non récupérable) ▶

► > pour l'éclairage public : 63 000 €, avec une part communale de 21 070 € H.T.

Pour un effacement de réseau, le coût global à charge communale est donc de 55 277 €.

Lors d'un précédent renforcement, il avait été décidé que la commune profiterait des renforcements de réseau pour enterrer les lignes.

Le Conseil Municipal maintient cette orientation et prévoit d'inscrire au budget primitif 2011 la dépense pour un renforcement avec effacement des réseaux.

M. Auloy demande quelle serait la charge financière, pour prévoir dans les années à venir, un effacement de réseau au centre du village, soit sur la zone 30. Un chiffrage sera demandé au Syndicat d'Électricité.

### Investissements 2011 > Maisons des associations (nouvelle demande de subvention)

Une subvention au titre de la D.G.E. a été sollicitée l'an passé, pour les raisons suivantes :

> Le planning d'occupation de notre Maison de Village actuel est rempli tout au long de la semaine par des activités associatives. Cette structure ne possède ni salle de réunion, ni salle plus petite qui pourrait être réservée à d'autres activités, ce qui manque aux associations. À titre d'exemple, un après-midi récréatif avait été proposé pour nos aînés, sans succès notre salle de la maison de village étant trop grande pour recevoir un groupe de personnes restreint.

> Des associations sollicitent également une salle pour des réunions hebdomadaires (ex : Vie Libre, Comité de Parents d'Elèves, relais petite enfance CCAE...).

> La commune est obligée de faire décaler les activités pour organiser ses propres réunions.

> Par la mise à disposition ponctuelle à la Communauté de Communes des Andelys, ce nouvel équipement permettrait un meilleur accueil en garderie périscolaire (salle de l'ancien logement de fonction trop petite), ainsi que l'ouverture du centre de loisirs le mercredi et lors des petites vacances scolaires. Ce service a été réclamé par de nombreuses familles. Il n'est pas possible actuellement d'y répondre favorablement, le centre de loisirs d'été ayant lieu dans la structure scolaire et le conseil d'école s'opposant à l'utilisation de l'école pendant les petites vacances.

La commission des travaux avait monté un projet d'agrandissement de l'école maternelle avec une implantation permettant un accès facile par l'école pour les activités péri-scolaires et centre de loisirs, et par la rue de Falaise pour les activités organisées par les associations.

Ce projet n'a pas été retenu dans le cadre de la programmation de l'année 2009. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des subventions qui peuvent être allouées dans le cadre de la DGE (Dotation Globale d'Équipement) au titre de l'année 2011 décide de représenter sa demande, en maintenant le même financement.

Les crédits seront donc réinscrits au budget primitif 2011.

### Demande de D.G.E. > Mise en place de vidéo surveillance

Ces travaux figurent dans les aménagements subventionnables au titre de la dotation globale d'équipement. La mise en place d'un tel projet a déjà été envisagée par le Conseil Municipal. Il est donc décidé de monter un dossier pour solliciter cette aide.

### Cimetière > Fin de la première procédure

Reprise de concessions en état d'abandon.

*Voir article détaillé dans le précédent numéro du J.P.M. d'août 2010.*

### Contrat Emploi Conventionné

M. Lasseron Damien est actuellement embauché en C.D.D. pour palier au surcroît de travail de la saison estivale. Nous avons été contactés par CAP Emploi qui nous a informé de la possibilité de le recruter en contrat aidé compte tenu de sa situation.

Il s'agit d'un Contrat Unique d'Insertion dont la durée initiale doit être d'au moins six mois et qui est renouvelable jusqu'à 24 mois. L'aide apportée par l'Etat est un remboursement de 80 % du SMIC horaire brut

dans la limite de 20 heures par semaine et d'une exonération des charges sociales Urssaf sur la totalité du salaire.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir ce poste et recrute la personne, dans un premier temps, pour une durée de six mois à raison de 30 heures par semaine, à compter du 1er septembre 2010.

### Ouverture d'une ligne fax

Devant la difficulté pour recevoir des télécopies, avec la ligne téléphonique et le copieur fax, M<sup>me</sup> Alquier propose d'ouvrir une ligne réservée uniquement à la réception et à l'envoi des télécopies. Compte-tenu du coût de la ligne auprès de France Telecom et du coût des rubans d'impression sur un téléphone fax, il est décidé :

> soit de revenir à l'ancien fonctionnement

> soit de décider de recevoir les fax, uniquement pendant les heures de présence de secrétariat. La manipulation nécessaire peut alors être faite.

### Procédure disciplinaire > Prise d'un avocat

Dans le cadre de procédure disciplinaire engagée à l'encontre d'un de nos agents, la municipalité avait décidé de se faire représenter par un avocat lors du Conseil de Discipline. Le Conseil Municipal, qui en avait donné son accord, a donc porté les crédits nécessaires au budget primitif 2010 pour pouvoir acquitter les honoraires de l'avocat.

Pour acquitter le paiement de la facture, les services de la Perception demande l'aval du Conseil Municipal quant à la facture présentée par le Cabinet Fidal. A l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent le paiement de cette facture.

### La Seine en Partage > Subvention

Le Conseil Municipal ne souhaite pas renouveler son adhésion auprès de l'Association de la Seine en Partage. En effet, il nous est difficile de nous rendre aux réunions en région parisienne et notre commune ne prend pas part aux colloques proposés.

M. Lehalleur a été contacté par l'Association de Protection des Usagers et Riverains des Eaux Domaniales dont le siège social est en mairie de Saint-Pierre-du-Vauvray et dont les compétences se rapprochent de notre commune rurale.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette association avec un coût d'adhésion similaire à notre souscription sus-citée, soit 80 € annuel.

MM. Lehalleur et Auloy sont désignés pour représenter notre commune au sein de cette association.

### AREHN > Subvention

L'Agence Régionale de l'Environnement de la Haute Normandie propose l'adhésion annuelle de notre commune dont le montant s'élève à 80 €. Cette agence apporte son aide dans différents domaines, notamment sur l'étude des bassins versants et des interventions dans les écoles. Le Conseil Municipal autorise M<sup>me</sup> Alquier à souscrire cette adhésion.

## ■ QUESTIONS DIVERSES

### Foire à Tout

Compte tenu de l'aménagement de la place de la maison de village, le Conseil Municipal décide que celle-ci se tiendra autour de l'église, rue de Seine, sur l'aire de jeux rue de Falaise et si besoin est rue de Falaise.

### Sécurité D 313

M. Lehalleur revient sur la sécurité dans la traversée du village et suggère l'installation de miroirs pour apporter de la visibilité aux endroits dangereux. M<sup>me</sup> Alquier lui indique que cette demande pourra être envisagée mais que le Département n'est pas favorable à cette mise en place.

### Chemins

M. Argentin demande quels sont les chemins publics. En effet, certains chemins sont fermés à la circulation parce qu'ils sont sur des parcelles privées. Un plan des chemins publics a été publié dans un bulletin municipal. Celui-ci est disponible en mairie et permet aux randonneurs d'établir leur itinéraire.

# Recensement 2011

Les communes de moins de 10 000 habitants doivent être recensées par roulement tous les 5 ans, si bien qu'à la fin de cette période toute la population de celles-ci est recensée.

Notre village est concerné pour 2011.

**Le recensement aura lieu du 20 janvier au 19 février 2011.**



## À quoi sert le recensement ?

Les résultats du recensement permettent de définir et gérer les besoins d'une population :

> Les statistiques sur le nombre de logements, d'habitants et sur les caractéristiques de la population (âge, profession, modes de déplacements...) permettent d'adapter, au plus près des besoins, les infrastructures telles que les maisons de retraite, les écoles...

> La gestion des communes est fortement liée au nombre d'habitants. La Dotation Globale de Fonctionnement (somme attribuée par l'état aux communes) est proportionnelle à la population, tout comme le nombre de conseillers municipaux et les règles de fonctionnement du conseil municipal. De nombreux articles du code général des collectivités territoriales, de celui des impôts, de l'urbanisme font référence à la population d'une commune.

> Le barème de certaines taxes dépendent également des comptages de la population (spectacles, publicité...).

## Comment est réalisé le recensement ?

Un agent recenseur (deux pour notre commune) se présentera dans chaque logement pour remettre aux habitants deux types de questionnaires à remplir :

> La feuille de logement qui comporte des questions sur le logement

> Le bulletin individuel (un par personne vivant dans le logement) comportant des questions sur l'âge, la profession, le lieu de naissance...

Une notice d'information est jointe au questionnaire.

L'agent recenseur peut attendre que les personnes remplissent le questionnaire pour le récupérer ou celles-ci peuvent convenir avec lui d'un rendez-vous ultérieur pour ce faire. Vous pourrez aussi remettre directement les questionnaires à la mairie.

L'enquête est strictement confidentielle et le traitement des données s'effectue de façon anonyme.

## Les agents recenseurs



M<sup>me</sup> Carole GAOUDI



M<sup>me</sup> Gladys PESANT

Au nombre de deux pour la commune, ils seront munis d'une carte officielle tricolore avec leur photo et la signature du maire. Vous pouvez d'ores et déjà les découvrir en photographies ci-dessus.

Ces deux agents recenseurs seront assistés par un coordinateur communal en la personne de M. Pierre SCHOLL.

Le recensement est un acte obligatoire qui comme vous l'avez vu a une implication dans la vie communale, aussi, je vous remercie de réserver le meilleur accueil à nos agents recenseurs.

■ Guillemette Alquier

## ► Benne pour les déchets verts

M. Mauriange demande s'il n'y a pas la possibilité d'installer une benne pour les déchets verts sur la commune. Il lui est répondu d'une part qu'il s'agit de la compétence du Syndicat de ramassage des ordures ménagères et d'autre part que cela risque de devenir un dépôt sauvage de déchets de toutes sortes comme nous en avons subi le désagrément avec le container du cimetière.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 30.*

NOUVEAU



**Thierry DERLON**  
Courses et Transports Urgents  
Toutes distances 24/24 - 7/7

95 Grande Rue - 27940 - PORT-MORT  
Portable : 06 88 47 02 36 - Tél./Fax : 02 32 53 42 02  
Email : thierry.derlon@orange.fr

**Courses et Transports Urgents  
Marchandises uniquement.**

**Présents :** Guillemette ALQUIER - Maire, Bruno ARGENTIN, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Alain MAURIANGE, Gérard MOREAU, Philippe PLÉ, .

**Absents :** Blandine OLDRA (pouvoir donné à Mme. ALQUIER), Marie-Claire POEZEVARA (pouvoir donné à Mme. DEVOUGE-BOYER), Alain TRÉGLOS (pouvoir donné à M. AULOY), Valérie TANTON, Emmanuelle LEBLANC.

**Secrétaire de séance :** Annie DEVOUGE-BOYER.

## CONSEIL du 12.10.10

### Approbation du compte-rendu du 05 août 2010

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

### Honoraires d'avocat

M. Rouillon a saisi le Conseil de Discipline de Recours quant à la sanction disciplinaire qui a été prise à son encontre. La commune a préféré se faire représenter par un avocat, Maître Sandrine Gillet du Cabinet Emo Hebert associés. M. Rouillon a d'ailleurs été débouté de sa demande.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la note d'honoraires d'un montant de 2 990 € et en accepte le paiement.

### Projet Vieille Tour > Recherches des modalités de financement et partenariat

M<sup>me</sup> Alquier et M. Tréglos ont reçu les représentants de l'Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort début septembre. Ces derniers ont déjà sollicité des entreprises pour obtenir des aides mais n'ont pas encore obtenu de réponse. De ce fait, ils se sont tournés vers la Fondation du Patrimoine qui se propose de démarcher des donateurs potentiels et se charge de récolter les dons.

La Fondation du Patrimoine prélève 3 % de frais de gestion sur les dons collectés. Elle verse les participations reçues à la commune lorsque les factures des travaux de rénovation sont acquittées. La commune doit donc prévoir une avance de trésorerie. Toutefois, il y a possibilité de débiter les fonds au fur et à mesure du paiement des factures lorsqu'il y a plusieurs entreprises.

Lors du vote du budget primitif, la commune a créé un budget annexe pour la Vieille Tour et nous sommes habilités pour les dons à pouvoir délivrer (par le biais de la trésorerie des Andelys) des reçus fiscaux dont les déductions des revenus imposables sont identiques à la Fondation. Sur ce dernier point, il n'y a donc pas d'avantage supplémentaire à passer par cet organisme.

La Fondation du Patrimoine peut également nous accorder une subvention dans la mesure où nous obtenons des dons atteignant au moins 5 % du montant des travaux prévus. Dans la convention qui peut être passée entre la commune et la Fondation, nous nous trouvons engagés par rapport au montant des travaux initialement prévus même si les aides au financement n'arrivent pas à hauteur de nos espérances.

Il appartient à la Commune et à l'association de monter les dossiers de demande de financement que la Fondation du Patrimoine se chargera de transmettre, (hormis la subvention à solliciter auprès du Conseil Général qui sera à déposer par la commune) Pour mener à bien ce partenariat avec la Fondation, la commune doit également s'engager à ouvrir le site au public ; ce qui a toujours été prévu.

M. Breton, représentant l'Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort est auditeur de cette séance et des conseillers municipaux lui posent la question quant à l'estimation du coût des travaux. Plusieurs devis ont été demandés et suivant les prestations qui peuvent être retenues la fourchette de prix de situe entre 40 000 et 200 000 €. Les travaux sont donc soumis à la concurrence dans le cadre de la passation d'un marché.

La convention qui serait à passer avec la Fondation du Patrimoine engage la mairie de façon importante et il n'est pas possible dans l'immédiat de monter un dossier de financement par rapport aux aides éventuelles. M<sup>me</sup> Tanton demande à ce qu'un dossier lui soit remis et propose de démarcher une entreprise pour obtenir une participation éventuelle. D'autres conseillers veulent suivre cette démarche et tenter de poser des contacts.

Le Conseil Municipal veut se donner un temps de réflexion pour définir les modalités de mise en œuvre de cette opération. Cependant, les conseillers sont bien conscients qu'il s'agit de la préservation d'un patrimoine communal et qu'il convient de mener à bien cette opération en prévoyant au minimum la conservation de cet édifice et du site. L'adhésion à la Fondation du Patrimoine sera donc reconsidérée ultérieurement.

### Mutation de poste de personnel communal

#### > Titularisation

L'agent qui a demandé sa titularisation a effectué plusieurs remplacements l'an passé et continue à pourvoir certaines tâches dans ce cadre

jusqu'à la fin d'un temps partiel thérapeutique. Ces heures actuellement effectuées sont donc aléatoires et cet agent ne peut être titularisé que sur son poste fixe, à savoir la surveillance des enfants lors du temps dévolu au restaurant scolaire, soit avec la modulation, 6 heures et demie par semaine.

Le Conseil Municipal donne son accord sur cette demande de titularisation et prévoit que ce poste deviendra donc permanent.

Cet agent a demandé son inscription à une formation pour passer le concours d'agent territorial spécialisé de l'école maternelle et pourvoir un poste lorsque celui-ci se présentera. Sa position pourrait alors être revue.

### Convention avec la Communauté de Communes > Ménage de la garderie péri-scolaire

La commune devait passer une convention avec la CCAE pour remplacer le personnel et se faire rembourser les heures de ménage. Finalement la CCAE a trouvé du personnel et la convention devient sans objet.

### Aménagement de parking et aire de jeux (plateau multi sports et skate board)

M. Lordi présente un projet d'implantation du terrain multi sports, d'une aire de skate board et du parking pour le plateau sportif. Il propose de bitumer les trois emplacements en même temps pour éviter d'éventuels dommages par des travaux échelonnés.

L'emplacement prévu pour ces équipements modifie légèrement le périmètre de la cour de l'école, la zone supprimée étant l'endroit le plus éloigné de la surveillance. D'autre part ce nouvel équipement, jouxtant la cour de l'école pourra être mis à disposition des enseignants sur le temps scolaire.

L'Association des Loisirs a une proposition d'achat d'équipement d'occasion pour aménager le terrain de skate board. M<sup>me</sup> Alquier demande une vérification quant aux nouvelles normes (établies au 1er janvier 2010) avant l'acquisition de ce matériel. M. Plé met en garde les autres conseillers quant au bruit engendré par cette activité. Il lui est répondu que l'implantation du terrain de skate board n'est pas situé à proximité immédiate des habitations et que les nouveaux critères d'équipement doivent tenir compte du bruit des plates-formes. M. Mauriange évoque la mise en place éventuelle d'un mur anti-bruit en cas de souci.

Les conseillers approuvent le plan présenté et avalisent les implantations proposées. L'appel d'offre pour les travaux va pouvoir être lancé dans ce sens.

### École communale > Bilan de la rentrée scolaire

L'école comprend toujours trois classes primaires et deux classes maternelles avec un effectif de 92 enfants pour cinq classes.

L'agent de l'école maternelle, titulaire du poste, est toujours en position de mi-temps thérapeutique. Avec la modulation des heures, elle est présente pendant le temps scolaire les lundis, mardis et jeudis.

Elle aide à encadrer les petites et les moyennes sections. Une remplaçante assure l'entretien des locaux et une présence pour la sieste de la petite section. Le vendredi est pourvu sur un autre poste.

En ce qui concerne le budget alloué à l'école, le conseil municipal a reconduit l'enveloppe comme l'an passé. En commun accord entre les enseignants et la mairie, il n'est pas versé de subvention à la coopérative scolaire et la totalité de la somme figure au budget communal.

Les enseignants demandent aux familles une cotisation par enfant à la Coopérative Scolaire. M<sup>me</sup> Alquier souligne que cette participation n'a pas un caractère obligatoire et reste au bon vouloir des familles.

En parallèle, plusieurs enseignants ont remis aux familles une liste de fournitures scolaires à acheter, ce qui étonne des conseillers.

### Cotisations à l'USEP

L'adhésion à l'USEP permet aux enfants de l'école de participer à des rencontres sportives, notamment extra muros, tous frais payés.

Les frais d'adhésion s'élèvent pour cette année à la somme de 578,99 €, soit 5,46 € par enfant scolarisé en primaire, 5,12 € par enfant scolarisé en maternelle et 18,67 € par adulte. Le Conseil Municipal en accepte le principe et le paiement de la facture à venir.

### Plan Local d'Urbanisme > Avancement de la passation du marché

M. AuLOY informe le conseil municipal de l'évolution des démarches. Le dossier de passation du marché pourra être monté dès que nous aurons passé la convention avec l'Etat pour la numérisation de nos documents cadastraux.

Après l'accomplissement cette formalité, il faudra prévoir un délai entre la publication de l'offre et l'ouverture des plis. Lorsque le prestataire sera retenu, un délai minimum de 25 mois sera nécessaire et se décompose en plusieurs phases :

- La première phase (environ 9 mois) permet de rédiger le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PPAD).
- La deuxième servira à établir les zonages et leur règlement, en concertation avec les personnes publiques associées.
- La troisième phase permettra d'arrêter le projet à l'issue de l'enquête publique.

La commission d'urbanisme préparera les réunions en amont avec l'urbaniste. Régulièrement, il sera rendu compte de l'avancement des travaux au Conseil Municipal.

La population sera également avertie de l'évolution des travaux et des réunions publiques auront lieu. Les observations pourront être recueillies pendant l'élaboration de ce document.

Les services de la D.D.T.E. (Direction Départementale du Territoire de l'Eure), qui nous ont apporté pour démarrer cette procédure, continueront cette aide tout au long de l'élaboration du P.L.U.

### Virement de crédit

Il manque la somme de 105 € pour pouvoir acquitter notre participation auprès du Syndicat d'Electricité pour l'implantation des deux points d'éclairage public rue de Seine et rue du Barrage.

Le conseil municipal prélève la somme de 105 € sur le compte 2111 (programme 22) – achat de terrain pour la porter au compte 20415 (groupe-ment de collectivité)

### Rapport annuel > Syndicat des Eaux

Ce sujet est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil.

### Rapport annuel > SyGOM (SYndicat de Gestion des Ordures Ménagères)

M. Chomienne a établi un résumé de ce rapport dont les points principaux sont les suivants :

- > Ce syndicat concerne 124 communes
- > M. Chomienne tient à souligner qu'il a été déplorable que des incivilités, voire même des agressions et du vandalisme, aient été commises envers le personnel du SyGOM, et des dégradations, notamment dans les déchetteries.
- > On constate cette année une diminution du volume globale d'ordures ménagères collectées (raison : restriction due à la crise, utilisation des composteurs ?)
- > Les apports volontaires en déchetterie sont en augmentation.
- > Le taux prélevé sur les impôts fonciers par le SyGOM n'a pas été augmenté en 2010.
- > Un projet de traitement mécano-biologique était à l'étude. Les grenelles de l'environnement ont fait marche arrière sur ce point et il n'existe plus de subvention dans ce domaine. Le projet est donc abandonné.

## ■ QUESTIONS DIVERSES

### Conseiller municipal en mission > Remboursement de franchise

M<sup>me</sup> Poezevara, à plusieurs reprises, a dépanné la mairie lorsqu'elle a rencontré des problèmes d'effectif pour encadrer les enfants au restaurant scolaire. Elle a endommagé son véhicule personnel sur le parking de l'école en effectuant cette mission.

La mairie a souscrit une assurance automobile de façon à prendre en charge les sinistres lors des missions exercées par les conseillers avec leur véhicule, pour les besoins du service. Cependant notre contrat comprend une franchise de 158 €.

À l'unanimité le Conseil Municipal (sauf M<sup>me</sup> Poezevara qui n'a pas pris part au vote) décide de rembourser cette franchise à l'intéressée.

### Signalisation et stationnement sur la D 313

Lors du dernier conseil municipal, un plan de signalisation horizontal avait été présenté et un aval a été donné à la Direction des Routes pour mettre cette nouvelle signalisation à l'essai.

Il se trouve que nous avons eu plusieurs réclamations quant à la gêne sur la visibilité, notamment aux sorties de propriété. Ces emplacements de stationnement empêchent également certains véhicules de rentrer dans leur propriété. Un rendez-vous a été pris avec l'agence routière de Vernon et il a été décidé de modifier les tracés.

La mise en place de plots en bordures de la chaussée, pour la protection des usagers, est également à l'étude. Dans ce cas, il faudra prévoir une ligne budgétaire pour le financement de cette opération.

M<sup>me</sup> Alquier précise également qu'elle envisage de limiter la vitesse dans la traversée du village pour les poids lourds.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 45.*

**Présents :** Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Alain MAURIANGE, Blandine OLDRA, Marie-Claire POEZEVARA, Philippe PLÉ, Valérie TANTON, Alain TRÉGLOS.

**Absents :** Gérard MOREAU (pouvoir donné à Mme. POEZEVARA), Bruno ARGENTIN, Emmanuelle LEBLANC.

**Secrétaire de séance :** Christian CHOMIENNE.



## Le JPM en COULEURS

Comme vous aurez pu le constater à la lecture de ce numéro, j'ai usé - et peut-être abusé - de la couleur, afin d'améliorer la lisibilité de notre journal.

J'ai également fait, dans le même objectif, de nouveaux choix typographiques.

Quoi qu'il arrive, soit vous n'aurez rien vu - c'est bon signe, rien ne vous a foncièrement choqué -, soit vous aurez «crié au scandale» !

Il est clair que si vous n'aimez ni le vert, ni le orange, ni le violet, et surtout pas les trois à la fois, vous risquez de ne pas apprécier la nouvelle charte...

Votre retour m'intéresse : [journal@port-mort.com](mailto:journal@port-mort.com) ou par téléphone au 02 32 77 47 30.

Pour ceux que cela intéresse, voici le nom, le rendu et l'utilisation des «typos» utilisées dans le journal:

> Helvetica Neue Light > De corps 9 ou 10, elle est désormais utilisée pour les rédactionnels hors comptes-rendus de conseils et certains encarts (remplace Calibri ou Arial).

> Times New Roman > De corps 9, elle est désormais utilisée pour les comptes-rendus de conseils (gain de place et lisibilité améliorée).

**> Impact > De corps variable, elle est utilisée pour les titres**

> Arial > De corps 8,5, elle est utilisée pour certains rédactionnels ou le légende de photos.

> Calibri > De corps variable, elle est utilisée dans la titraile des rubriques Jeux et À votre service.

■ A.C.



## MOTS FLÉCHÉS 27 par Bernard Ciret & Alain Clerfeuille

AIMENT LES LIVRES	PARE-SOLEIL	RÉSIDENCE CLIMATISÉE !	CONFORT AU FÉMININ	ELLE A ENVIE D'EN DÉMORDRE	BOSS DE LA COUR	ELLES ONT VÉCU	DROITE GÉOGRAPHIQUE !
LA SOURIS LE CRAINT	ÉPOQUE	PAS AILLEURS	PASSAGE À L'EAU	AMANITE DES CÉSARS	SIGNES D'ÂGE	PRÉDIT L'AVENIR..?	
				HISTOIRE DE MALADIE			
LIÉES AU CLIMAT							
AIGLE AMPUTÉ				LOGEMENT		PLACE	
				TRAHIRA			
GLACE ANGLAISE		PÉRIODE DE 8 JOURS				EN LES	PIERRE PEU TRAVAILÉE
GROUPE D'OISEAUX		SAISON					
		MODE D'EMPLOI	OUTILS DE MORT			SOURCE DE LUMIÈRE ÉLECTRONIQUE	THALLIUM
			TOLÉRÉE				
DISPOSE DE 5 SOMMETS					JEU HASARDEUX		
AH ! ...					INSTRUMENT À PISTONS		
	BOUCHON INDÉSIRABLE				UNE BÊTE LUI RÔDE AUTOUR...		
INSTITUT				PRÊTE-NOM			UMBERTO DE SON PRÉNOM
ÎLE AMPUTÉE !		POSSESSIF FÉMININ		TROISIÈME			
	COPIÉE				PRONOM PERSONNEL MASCULIN	ARRÊT	
UNE DES CINQ	PLACER				..., PRESTO !		
		SYMBOLE AU CANADA				PUISSANCES ÉTERNELLES	

SUDOKU 5x17

6	5	2	7	3	8	4	1	9
9	1	3	6	4	2	5	8	7
4	7	8	5	1	9	2	6	3
3	4	1	9	2	7	8	5	6
5	6	9	1	8	3	7	2	4
2	8	7	4	5	6	3	9	1
8	3	6	2	7	1	9	4	5
7	9	5	8	6	4	1	3	2
1	2	4	3	9	5	6	7	8

6	9	2	4	7	5	8	1	3
1	3	4	8	2	9	6	5	7
5	8	7	1	3	6	2	9	4
8	4	6	3	5	2	1	7	9
7	1	3	9	6	4	5	2	8
2	5	9	7	8	1	3	4	6
9	2	5	6	4	8	7	3	1
4	7	8	2	1	3	9	6	5
3	6	1	5	9	7	4	8	2

**Info Bruits**  
**LES BRUITS MOMENTANÉS DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :**  
**du LUNDI au VENDREDI**  
 de 8 h 30 à 19 h 30  
**POUR LES PARTICULIERS, coupure**  
 de 12 h à 14 h  
**SAMEDI**  
 de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h  
**DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS**  
 de 10 h à 12 h

9	1	3	7	8	6	2	5	4
4	2	8	9	1	5	6	7	3
5	7	6	3	2	4	8	1	9
1	6	4	5	3	8	7	9	2
8	9	5	2	7	1	3	4	6
7	3	2	4	6	9	1	8	5
2	8	9	6	5	7	4	3	1
6	5	1	8	4	3	9	2	7
3	4	7	1	9	2	5	6	8

### Conseil Municipal

**Maire**  
 Guillemette ALQUIER

**1<sup>er</sup> adjoint**  
 Christian LORDI

**2<sup>e</sup> adjoint**  
 Annie DEVOUGE-BOYER

**3<sup>e</sup> adjoint**  
 Gilles AULOY

**4<sup>e</sup> adjoint**  
 Alain TRÉGLOS

**Conseillers**  
 Bruno ARGENTIN  
 Christian CHOMIENNE  
 Emanuelle LEBLANC  
 François LEHALLEUR  
 Alain MAURIANGE  
 Gérard MOREAU  
 Blandine OLDRA  
 Philippe PLÉ  
 Marie-Claire POEZZEVARA  
 Valérie TANTON

### Mentions Légales

Périodique communal trimestriel rédigé, édité et imprimé par la commune de Port-Mort (27 Eure)

**Dépôt légal**  
 Décembre 2010

**Directeur de Publication**  
 Guillemette ALQUIER

**Directeur de Rédaction**  
 Christian LORDI

**Vice-président du Comité Consultatif Communication**  
 Alain CLERFEUILLE  
 02 32 77 47 30

**Membres du Comité Consultatif**  
 Christian CHOMIENNE - Bernard CIRET  
 Jean-Paul CROIZÉ

**Maquette**  
 Alain CLERFEUILLE

**Parution**  
 Trimestrielle

**Tirage** : ~ 500 exemplaires  
**Internet** : www.port-mort.com  
**Courriel** : journal@port-mort.com

## ADMINISTRATIF

### Mairie

Secrétaire : Josiane LORDI  
87, Grande rue 27940 PORT-MORT  
tél./fax : 02 32 52 61 46  
courriel : mairie@port-mort.com  
Internet : www.port-mort.com

#### • Horaires d'ouverture :

**NOUVEAU**  
Lundi : 18h00 - 19h00  
Mercredi : 10h00 - 12h00  
Jeudi : 16h00 - 20h00  
Samedi : 09h00 - 12h00

### Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.)

2, rue Flavigny 27700 LES ANDELYS  
tél. : 02 32 71 25 20 • fax : 02 32 51 43 57  
courriel : contact@cc-andelys.fr  
Internet : www.cc-andelys.fr

#### • Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 • 14h00 - 17h00

## ARTISANS

### Aménagements-rénovation-pose de Placo\*

Patrick MARÉCHAL J.P.L. Créations  
22, rue de Seine  
tél./fax : 02 32 52 97 64 • mob. : 06 10 48 17 51

### Électricité générale-installation de chauffage-motorisation de portails

Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie  
tél. : 02 32 52 22 98 • fax : 02 32 52 87 54  
mob. : 06 83 12 32 92  
courriel : franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

### Maçonnerie-Couverture

Patrick PIORKOWSKI • 6, rue Haguerite  
tél. : 02 32 52 61 34 • mob. : 06 08 26 95 71

### Paysagiste

Renaud LUCAS • 39, rue de la Mi-Voie  
tél. : 02 32 52 61 57

### Peinture-Pose de parquets flottants

Daniel CIEUX • 79, Grande rue  
tél. : 02 32 52 62 15

### Peinture-Ravalement-Sols

**NOUVEAU** SARL G.M.C. (GAOUDI) • 7, rue de Pressagny  
tél. : 02 32 52 89 56 • fax : 02 32 21 00 53

mob. : 06 10 89 17 67

courriel : sarl-gmc@orange.fr

### Plombier-Chauffagiste

Bernard MERCIER • 34, Grande rue  
tél. : 02 32 52 63 30

### Portails automatiques

M.Mansouri Cimes Ascenseurs  
26, rue de Pressagny  
mob. : 06 72 69 14 91

### Tailleur de pierre

Christophe CHAPEL • 23, rue de la Mi-Voie  
tél. : 02 32 52 88 85 • mob. : 06 43 15 67 36

### Terrassement

Fabrice PITOU T.P.V.S. • 3, rue de Seine  
tél. : 02 32 52 60 57 • mob. : 06 21 54 29 11

## ASSOCIATIONS

### Association des Anciens Combattants et Sympathisants de Port-Mort (A.A.C.S.P.M.)

Michel MARTINOVITCH • tél. : 02 32 52 06 75  
courriel : michel.martinovitch@wanadoo.fr

### Association de Chasse

Jean-Louis MANSOIS • mob. : 06 70 20 26 64

### Association de Loisirs de Port-Mort (A.L.P.M.)

Frédéric LUCAS • mob. : 06 82 72 43 71  
courriel : contact@alpm.fr

Internet : www.alpm.fr

### Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort (A.S.S.P.M.)

Alain VIGOUROUX • tél. : 06 17 38 33 86  
courriel : alain-vigouroux@wanadoo.fr

### Association de Yoga (Yogaïa)

Caroline RIBEIRO • tél. : 02 32 40 42 26

### Comité des Fêtes

Daniel CIEUX • 79, Grande rue  
tél. : 02 32 52 62 15 • mob. : 06 60 39 54 17

courriel : president-cfpm@orange.fr

### Stand - École de tir (armes à feu et arbalète)

Jacques TOUZÉ • tél. : 02 32 21 92 85 (le soir)  
mob. : 06 12 43 27 55

## COMMERCE

### Boucherie-Charcuterie-Épicerie

Sylvain & Samuelle REGNAULT  
83, Grande rue  
tél. : 02 32 52 60 50  
du Mardi au Samedi : 7h30-13h00 • 15h00-20h00  
Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : fermeture à 19h00

Dimanche : 8h00-13h00

Fermé le Lundi

### Boulangerie-Pâtisserie

La Baguette Magique  
Michaël & Caroline • 75 bis, Grande rue  
tél. : 02 32 52 38 40

du Mardi au Vendredi : 6h30-13h30 • 15h30-20h00

Samedi : 7h00-13h30 • 15h30-20h00

Dimanche : 7h30-13h00

Fermé le Lundi

### Café-Tabac-Presses-LOTO-Point POSTE

Café de la Mairie  
Dominique BRUYANT • 104, Grande rue  
tél. : 02 32 53 04 48

Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h00-20h00

Samedi : 8h00-20h00 - Dimanche : 8h00-13h00

Fermé le Mardi • Dépôt de pain le Lundi

### Pizzaïolo ambulant [Le JEUDI à partir de 17h30]

J'LOO PIZZA • Parking de l'école  
mob. : 06 12 69 41 43

## ÉQUITATION

### Haras - Élevage, dressage, compétition

Hervé GODIGNON Haras SeaBird • Ferme du Mesnil  
tél. : 02 32 52 21 10

courriel : herve.godignon@libertysurf.fr

Internet : www.godignon.com

## INDUSTRIE

### Agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue  
tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60  
courriel : allangum@allandetrobert.fr  
Internet : www.allandetrobert.fr

## MÉDICAL

### Infirmières D.E.

Sylvie GOULAY & Nicole SAUNIER  
tél. : 02 32 52 58 72

Cabinet : 81, Grande rue

• Lundi au Vendredi - sans rendez-vous :

7h30 - 8h00 • 18h00 - 18h30

Journée : sur rendez-vous

• Week end - sur rendez-vous uniquement.

## RESTAURANT

### L'Auberge des Pêcheurs (\*\*\* Michelin\*)

Olivier et Stéphanie BICOT  
122, Grande rue  
tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27  
courriel : auberge-des-pecheurs@wanadoo.fr  
Fermé le Dimanche soir, Mardi soir et le Mercredi

## SERVICES

### Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque  
tél. : 02 32 53 47 10

### Architecte

Gérard MAYER • 32, rue du Barrage  
tél. : 02 32 52 63 76

### Coiffeuse à domicile

Fanny HENOCH • Mobicoiff - sur RDV  
mob. : 06 23 45 03 44

### NOUVEAU Courses & Transports urgents (marchandises)

Thierry DERLON • 95, Grande rue  
tél./fax : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 88 47 02 36  
courriel : thierry.derlon@orange.fr

### Documentaliste juridique

Eric COURDAVAULT • 134, Grande rue  
tél. : 02 32 77 47 31 • mob. : 06 60 70 07 15

### Écrivain public

Jacqueline BOURDIN • En mairie.  
tél. : 02 32 21 08 08 • Sur rendez-vous.

### Graphiste

Valérie TANTON  
courriel : jonas11@wanadoo.fr

### Internet - Développement de sites

Alain CLERFEUILLE • 9, rue de Châteauneuf  
tél. : 02 32 77 47 30 • mob. : 06 73 84 48 28

courriel : aclerfeuille@pixelograpy.com

Internet : www.pixelograpy.com

### Location touristique (agrée clévacances)

Odette COLOMBINI • 6, rue des Ormetteaux  
tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36

### Secrétariat à domicile

Évelyne DERLON AssistaDom • 95, Grande rue  
tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24

courriel : ederlon@assistadom.com

Internet : www.assistadom.com

### Téléphonie & Internet

AKEO Télécom • 66, Grande rue  
tél. : 02 32 77 28 88 • fax : 02 32 77 29 55

courriel : relation.client@akeo.fr

Internet : www.akeo.fr

### Vente de produits d'entretien écologiques

Lyne LUCAS EBIOLA • 13, rue des Loges  
tél. : 02 32 53 34 66 • mob. : 06 84 86 34 69

courriel : lyne.lucas@ebiola.com

Internet : www.ebiola.com

## URGENCES

Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17

Pompiers : 18

Samu : 15

Samu social : 115

Appel d'urgence à partir d'un tél. mobile : 112 (Le 112 redirige sur les numéros 15, 17, 18, 115 et 119).

Eau - Sogea (24h/24) : 02 32 38 14 57

EDF : 0810 333 027

SOS Médecin : 02 32 33 32 32

Hôpital de Vernon : 02 32 71 66 00

Enfance maltraitée : 119

Violences conjugales : 3919

Soutien écoute Alzheimer : 0811 112 112

Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13

Vie Libre Guérison et Promotion

des victimes de l'alcoolisme :

Philippe, permanence de Port-Mort : 06 88 46 42 72

## UTILES

Agence France Télécom : 1014

N°. du dernier appelant : 3131

Communication par opérateur : 3123

Horloge parlante : 3699

Météorologie Nationale :

0836 68 02 + N°. département

SNCF (Horaires, informations, trains/lignes) :  
0836 676 869

DÉCHETTERIE D'AUBEVOYE

3 rue de l'étang : 02 32 53 26 35

HIVER du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

Lundi au Samedi 09h00-12h00 • 14h00-17h00

ÉTÉ du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

Lundi au Samedi 08h30-12h00 • 13h30-18h00



## Comment paraître dans l'annuaire «A votre service» ?

### Conditions sine qua non :

- Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort.
- Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc. selon votre situation) au secrétariat de mairie.

### Pour toutes modifications :

- En faire la demande auprès du secrétariat de mairie,
- ou auprès du vice-président du comité consultatif communication :

Alain Clerfeuille  
02 32 77 47 30

journal@port-mort.com